



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes
Séance du mardi 8 décembre 2022

N° 1 – D. 08.12.2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre à neuf heures, le conseil académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Madame BERTONECHE Caroline, présidente du conseil académique.

Point à l'ordre du jour :

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil académique du 10 janvier 2022 :

Considérant le compte-rendu de la séance du conseil académique du 10 janvier 2022 en annexe ;

Il est proposé aux membres du conseil académique d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Académique du 10 janvier 2022 en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	91
Membres présents	36
Membres représentés	17
Nombre de votants	53
Voix favorables	50
Voix défavorable	0
Abstentions	3

Après en avoir délibéré le conseil académique approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil académique du 10 janvier 2022 en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publié le : 03/01/2023

Transmis au Rectorat le : 03/01/2023

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 8 décembre 2022

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

Pour le Président
et par délégation
—
Le Directeur général des services
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER DU 10 JANVIER 2022
--

Membres présents : BERTONECHE Caroline, BURLACU Radu, CLASTRES Cédric, FORVEILLE Thierry, FOURNIER-FINOCCHIARO Laura, GODIN-RIBUOT Diane, HOFFMANN Pascale, KLEIN Thierry, LEPETIT Marie-Bernadette, MOLINARI Véronique, ORSINI-SAILLET Catherine, PERRIER Pascal, SIMEU-ABAZI Zineb, SLAMA Serge, TERZI Nicolas, VERDIER Christine, BRETON Jean, CAVAILLES Pierre, CHAUVIN Alan, DEBIZET Gilles, DELAVAL Gwenaël, DEMEILLIERS Christine, HANS Fabienne, HILY-BLANT Pierre, LARROUDE Philippe, MARTIN-MERCIER Sylvie, NICOT Séverine, SADOUX Stéphane, SCHWAB Didier, SORBA Julie, VIANES Laurence, BERTHOME Grégory, HOUAMA Souad, LAURENT Cédric, MOLINA Marie-Carmen, REY Benoit, ROUSSET Isabelle, OLIVRY Auguste, PRUSZKO Laura, ZHEMCHUZHNIKOV Dimitri, BENECH Alma, BIAUX Moira, CONSTANT-MARMILLON Séverin, DISSART Léa, FABRE Adèle, HOGREL Nicolas, JOURNET Charles-Antoine, BARRIERE BEDNAREK Volodia, MARC Emmy, OUMEDDOUR Amina, PELLOUX-GERVAIS Amaury, ROUBIOL Gabriel, YOUSSEF Anthony, VASSAL Emma, FRAISSE Marjorie, PREJBEANU Lucian.

Membres représentés : CHALABAEV Aïna (donne procuration à VERDIER Christine), CHASSAGNON Virgile (donne procuration à NICOT Séverine), DAVOUST Laurent (donne procuration à MOLINARI Véronique), ROSSI Caroline (donne procuration à PERRIER Pascal), DE ROSNY Eve (donne procuration à FORVEILLE Thierry), GUILLAUMIN Cyriac (donne procuration à GODIN-RIBUOT Diane), MACLEAN Catriona (donne procuration à SADOUX Stéphane), ZAMPA Virginie (donne procuration à SORBA Julie), CUVEX-COMBAZ Jacky (donne procuration à HANS Fabienne), MEVEL François-Xavier (donne procuration à CLASTRES Cédric), SEIGNEURET Natacha (donne procuration à SIMEU-ABAZI Zineb), HEYBERGER Emilie (donne procuration à FABRE Adèle), NOGARET Simon (donne procuration à OUMEDDOUR Amina), JESTIN Jacques (donne procuration à ORSINI Catherine), JULIOT Stéphane (donne procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Informations de la Présidente du Conseil Académique**
- 2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil académique du 14 décembre 2021**
- 3. Élection du vice-président ou de la vice-présidente étudiant-e**
- 4. Avis sur la nomination de la direction scientifique d'UGA Éditions**
- 5. Avis sur la proposition de composition du comité d'éthique et de déontologie**
- 6. Questions diverses**

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, présente les nouveaux membres élus au CAC à la suite du renouvellement des collèges des usagers et des doctorants et leur souhaite la bienvenue. Elle rappelle ensuite qu'en cas de présence en séance du titulaire et du suppléant, seul le titulaire peut voter.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil académique du 14 décembre 2021

S'agissant du compte-rendu de la séance du conseil académique du 14 décembre 2021, Gwenaël DELAVAL s'interroge sur les résultats du vote relatif à la suppression des références au classement de Shanghai dans le contrat pluriannuel de l'UGA.

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, confirme que l'indicateur 16 ainsi que les références au classement de Shanghai dans le contrat pluriannuel ont bien été supprimés.

Il est proposé aux membres du conseil académique d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil académique du 14 décembre 2021.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	93
Membres présents	63
Membres représentés	15
Nombre de votants	78
Voix favorables	60
Voix défavorable	0
Abstentions	20

Après en avoir délibéré le conseil académique approuve à la majorité de ses membres présents et représentés le compte-rendu de la séance du conseil académique du 14 décembre 2021.

3. Élection du vice-président ou de la vice-présidente étudiant-e

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, commence par rappeler les modalités de l'élection du vice-président ou de la vice-présidente étudiant-e (article 30 des statuts de l'UGA).

Le vice-président étudiant est élu par les membres du conseil académique parmi les représentants titulaires des usagers membres des conseils centraux de l'UGA.

L'élection du vice-président étudiant est organisée, après appel à candidatures en début d'une séance du conseil académique plénier, au suffrage direct à un tour par l'ensemble des membres du conseil académique de l'UGA. Chaque candidat doit faire part de son programme et un débat doit avoir lieu. Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret. L'élection du vice-président étudiant est acquise à la majorité absolue des membres présents ou représentés au premier tour et à la majorité absolue des suffrages exprimés aux tours suivants le cas échéant.

Son mandat expire à l'échéance du mandat des représentants des étudiants au conseil académique.

A la suite de l'appel à candidature, 2 candidatures ont été reçues :

- Emmy MARC (Pour une université écolo et solidaire),
- Matis WITINDI (Bouge ton campus avec InterAsso).

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, précise qu'il sera procédé à un tirage au sort de l'ordre de passage.

Elle ajoute que chaque candidat est auditionné en l'absence de l'autre candidat (temps identique de présentation et de débat pour chaque candidat).

A la suite du tirage au sort Emmy MARC prend la parole.

Elle commence par indiquer qu'elle a été élue sur la liste « Pour une université écolo et solidaire » majoritaire à l'issue du dernier scrutin de novembre 2021.

Elle poursuit en présentant son parcours universitaire et associatif, avant de revenir sur son programme et ses ambitions pour le mandat à venir, avec un focus sur les actions qu'elle souhaite mettre en place dans le domaine de la santé.

Marie-Bernadette LEPETIT demande une définition de l'expression « précarité menstruelle », employée par la candidate dans son programme.

Emmy MARC répond qu'il s'agit des difficultés rencontrées par les femmes pour avoir accès aux protections périodiques en raison de leur coût et des conséquences de ces difficultés. Elle explique que certaines étudiantes dans cette situation ne peuvent pas assister à leurs cours et qu'il s'agit par conséquent d'un réel enjeu.

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, ajoute qu'il y a un véritable tabou autour de ces questions, en plus de la problématique financière.

Marie-Bernadette LEPETIT estime qu'Emmy MARC s'est contentée de présenter une ambiance de ce qu'elle veut faire sans donner de précisions pratiques sur les actions qu'elle compte mener.

Emmy MARC répond qu'elle a volontairement choisi de ne pas détailler les actions afin de tenir compte du contexte et pour ne pas faire de propositions qui seraient inadaptées au contexte sanitaire par exemple. Elle ajoute qu'elle a malgré tout donné des précisions dans sa profession de foi, notamment sur des projets autour de la RSE, sujet majeur du programme sur lequel elle a été élue.

Marie-Bernadette LEPETIT souhaite qu'Emmy MARC détaille certaines actions qu'elle souhaite mettre en place.

Emmy MARC répond qu'elle veut notamment travailler sur la mise en place du SDVE (schéma directeur de la vie étudiante). Elle ajoute qu'elle compte mener un travail pour sensibiliser davantage les représentants étudiants sur leur rôle d' élu afin de favoriser la démocratie étudiante.

Séverin CONSTANT-MARMILLON rappelle qu'Emmy MARC est présidente de l'Union des Étudiant-e-s de Grenoble (UEG). Il trouve que la campagne électorale menée par cette association étudiante lors du scrutin de novembre a été très virulente, notamment à l'encontre du Président de l'UGA et du vice-président étudiant, les accusant d'avoir aggravé la précarité étudiante et d'avoir supprimé des emplois. Il souligne par conséquent une certaine incohérence entre le discours tenu aujourd'hui par la candidate, qui montre une volonté d'intégrer la présidence de l'université et celui tenu pendant la campagne électorale.

Il ajoute qu'il se demande comment les élus étudiants vont pouvoir travailler ensemble, alors que le dénigrement des autres associations représentatives a été un axe de la campagne menée par la liste conduite par Emmy MARC.

Emmy MARC lui répond que le dénigrement de qui que ce soit n'a pas été un axe de la campagne qu'elle a conduite. Elle rappelle que le programme qu'elle a porté était basé sur des propositions et non pas sur le passé. L'objectif était de montrer les ambitions des étudiants autour de l'écologie et de la solidarité. Elle ajoute que pour elle, les objectifs du VPE doivent être axés sur la vie des étudiants avec la mise en place de mesures qui pourront bénéficier au plus grand nombre.

Séverin CONSTANT-MARMILLON précise que sa remarque ne visait pas directement Emmy MARC, mais portait sur la position de l'UEG, notamment sur le sujet des suppressions d'emploi. Il ajoute avoir constaté lors du dernier mandat que l'UEG s'était opposée à certains projets conduits par Interasso en ce qu'ils ne visaient pas à lutter contre la précarité.

Emmy MARC répond que le rôle de l'UGE est de représenter les intérêts des étudiants et que c'est cet objectif qui a motivé chaque décision prise. Elle cite comme exemple le vote du budget, contre lequel l'UEG a choisi de voter, en raison des conséquences pour les étudiants des choix budgétaires proposés.

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, intervient pour rappeler que les représentants étudiants sont des étudiants volontaires qui doivent être salués pour leur engagement, et demande à ce que les échanges restent respectueux et courtois.

Pierre HILY-BLANT remercie Emmy MARC pour son engagement et la qualité de sa présentation. Il souhaite un complément d'information sur les projets en matière de RSE. Il demande quelles sont les questions transversales sur lesquelles elle souhaite travailler, et quelles seront ses priorités en l'espèce. Il sollicite également des précisions sur ce que la candidate entend par « pédagogie innovante » et souhaite savoir comment elle compte associer les enseignants sur cette thématique.

Emmy MARC répond que la RSE, qui est une nouvelle vice-présidence, traite d'écologie mais aussi de solidarité. Elle souhaite donc travailler en tant que VPE avec la vice-présidence RSE.

Plus largement, d'autres questions sont également transversales comme la vie étudiante, et il faut, sur ces sujets, travailler avec l'ensemble des interlocuteurs concernés pour mettre en place une politique qui sera favorable aux étudiants

Sur la seconde question relative à la pédagogie innovante, il s'agit notamment de réfléchir sur le numérique, après deux ans de cours à distance pour les étudiants et de se poser les questions sur les outils utilisés et les besoins.

Julie SORBA demande à Emmy MARC si elle est prête à représenter tous les étudiants car elle précise qu'un élu doit représenter la totalité des électeurs.

Emmy MARC lui répond positivement. Elle ajoute qu'elle a prévu de travailler en concertation avec l'ensemble des élus.

Gilles DEBIZET interroge Emmy MARC sur la façon dont elle voit la fonction de VPE notamment par rapport à des sujets ne concernant que partiellement la vie étudiante, comme par exemple la pérennisation des statuts de l'UGA. Il lui demande également de quelle façon elle envisage, dans le cadre des fonctions de VPE, la relation entre le central, les CSPM et les établissements-composantes.

Emmy MARC répond que l'UGA, sous sa forme actuelle, est apparue comme une réalité lors des dernières élections, car les étudiants de tous les établissements-composantes étaient concernés par le scrutin. Elle ajoute qu'il va falloir travailler avec les VPE des autres établissements-composantes et les représentants des composantes, pour continuer à créer du lien.

Le temps étant écoulé, Emmy MARC est invitée à quitter la salle et à laisser la place à Matis WITINDI, second candidat.

Matis WITINDI commence par se présenter en exposant son parcours universitaire et associatif. Il poursuit en précisant ce que représente pour lui la fonction de VPE. Enfin, il développe les projets qu'il souhaite conduire pendant son mandat s'il est élu en insistant sur la continuité avec le VPE précédent.

Gabriel BUCHE souligne que les étudiants se sont prononcés en faveur d'une rupture avec la politique précédente alors que Matis WITINDI envisage de travailler dans la continuité des actions précédentes.

Matis WITINDI répond qu'Interasso et la FAGE pour laquelle il est engagé, ont perdu beaucoup de sièges au niveau national, ce qui a engendré des conséquences sur les élections grenobloises. Il ajoute que la campagne a été assez violente, et a nécessité l'intervention de la DAJ.

Il souhaite que les projets conduits depuis 6 ans par Interasso puissent-être menés à leur terme.

Un conseiller dit ne pas voir le lien entre les difficultés au niveau national de la FAGE et la volonté de changement manifestée par les étudiants grenoblois à travers leur vote.

Matis WITINDI répond que les campagnes sont pilotées au niveau national en fonction des problématiques locales. Les stratégies sont donc conduites au niveau national, et il déplore un manque de réactivité de la structure nationale pour les dernières élections.

Marie-Bernadette LEPETIT demande au candidat de citer quelques projets concrets qu'il compte mener s'il est élu, notamment pour les étudiants en situation de précarité.

Matis WITINDI répond que les associations étudiantes, dont Interasso, sont les mieux placées pour accompagner les projets sur ce sujet car elles ont beaucoup œuvré notamment pendant la crise sanitaire. Il évoque ensuite les maisons sport santé permettant de lutter contre la sédentarité des étudiants et ses conséquences sur leur santé.

Dans le cadre de cet appel à projet national, il s'agira d'inclure au sein du centre de santé existant une maison sport santé afin de favoriser la pratique sportive des étudiants.

Emma VASSAL souhaite savoir comment le candidat conçoit le dialogue avec les autres organisations étudiantes, et notamment la liste UEG, dans la mesure où il y a eu une opposition avec les autres organisations. Elle cite pour exemple la mobilisation du début d'année des étudiants STAPS pour obtenir plus de moyens dans leurs formations.

Elle demande également comment il est possible de lutter contre les violences sexistes et sexuelles et défendre les étudiantes qui en seraient victimes, quand on fait la promotion, sur son compte Instagram, d'un compte qui s'appelle « Chacaland », « chacal » étant un surnom donné aux hommes ayant un comportement trop pressant, voir harcelant, envers les femmes.

Sur la question du dialogue, Matis WITINDI pense qu'il n'est pas exclu de travailler avec les autres forces syndicales et il pense qu'il serait intéressant de leur donner des missions. Il revient sur la mobilisation STAPS en précisant qu'il n'a pas été question d'exclure les organisations syndicales, mais il s'agissait seulement de distinguer les combats. En l'occurrence la lutte des étudiants STAPS était spécifique et différente des messages qui pouvaient être portés par les autres syndicats.

S'agissant du contenu de son compte Instagram personnel, il considère qu'il n'y a rien d'offensant, et tient à ajouter qu'il est engagé dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles à travers la mise en place d'actions concrètes et de formations qu'il a suivies.

Cyprien BEAUFORT demande au candidat sa position par rapport à la trajectoire financière. Il rappelle que les étudiants et doctorants ont manifesté leur opposition à ces mesures notamment lors des dernières élections, mais qu'Interasso a voté pour cette trajectoire financière, sans assumer cette position lors de la campagne.

Matis WITINDI répond qu'il ne s'agissait pas de ne pas assumer cette position mais de rétablir la vérité.

Amina OUMEDDOUR souhaite des précisions sur ce qui est entendu par le lien entre la recherche et le monde étudiant.

Matis WITINDI évoque deux points. Il pense en premier lieu, qu'il faut un lien entre les étudiants et les recherches conduites à l'UGA. Certains enseignants-chercheurs proposent des stages aux étudiants pour qu'ils puissent découvrir la recherche. Il souhaite pouvoir élargir cette possibilité.

En second lieu, il considère nécessaire de faciliter les démarches administratives concernant les stages à l'université, notamment pour que les étudiants bénéficient d'une gratification.

Gwenaël DELAVAL revient sur la proposition figurant dans le programme de Matis WITINDI d'élargir les horaires d'ouverture des locaux de l'université pour permettre aux étudiants de travailler sur place. En tant que représentant des personnels, il explique que cette mesure conduirait à étendre les horaires de travail des personnels. Il demande si les syndicats ont été consultés sur ce sujet, et le cas échéant, quelle est leur position.

Matis WITINDI répond qu'il n'a pas eu l'occasion d'échanger avec les syndicats sur ce point mais il ajoute qu'il sera ravi de le faire.

Le temps étant écoulé, Matis WITINDI est invité à sortir de la salle.

S'ensuit un échange entre les membres du conseil académique sur le soutien apporté par le candidat Matis WITINDI à une page diffusée sur les réseaux sociaux susceptible de revêtir un caractère controversé au regard de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

A l'issue des échanges, un vote est organisé sur les candidatures d'Emmy MARC et de Matis WITINDI par voie électronique afin de respecter la confidentialité du vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	93
Nombre de votants	78
MARC Emmy	40
WITINDI Matis	32
Abstentions	6

Au regard des votes, Madame Emmy MARC est élue vice-présidente étudiante au premier tour de scrutin à la majorité absolue des membres présents ou représentés du conseil académique.

4. Avis sur la nomination de la direction scientifique d'UGA Éditions

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, indique que suite à l'appel à candidature lancé pour la direction scientifique d'UGA Éditions, une double candidature a été réceptionnée. Celle-ci est portée par Julie SORBA et Fabien GIRARD.

Julie SORBA et Fabien GIRARD se présentent.

Julie SORBA développe les raisons pour lesquelles ils se sont portés candidats à cette codirection scientifique, en insistant sur leur connaissance de l'écosystème d'UGA Éditions. Elle ajoute qu'ils ont déjà conduit un travail fructueux avec les équipes éditoriale et scientifique en place. Ils ont aussi participé à l'élaboration du consortium PUG-UGA Éditions.

Elle poursuit en présentant le projet qu'ils comptent développer pour UGA Éditions, lequel s'articule autour des deux grands points suivants :

- Aider à stabiliser l'organigramme UGA Éditions et renforcer la dynamique collective,
- Rendre opérationnel le consortium PUG-UGA Éditions.

Enfin, Fabien GIRARD termine en présentant leurs ambitions aux niveaux national et international, à savoir accroître la visibilité des publications d'UGA Éditions et développer des partenariats avec les presses universitaires sur le territoire et au-delà.

Thierry FORVEILLE demande aux candidats s'ils envisagent de poursuivre leurs autres responsabilités s'ils sont élus.

Julie SORBA répond qu'elle quittera la direction du secteur « revues ». Fabien GIRARD va également quitter la direction-adjointe du pôle de recherche PSS.

Un conseiller demande des précisions sur les partenariats évoqués dans la présentation.

Fabien GIRARD répond que ces partenariats n'existent pas encore. Il ajoute que les partenariats actuels sont peu équilibrés et peu avantageux pour l'UGA.

Pascal PERRIER demande comment le secteur « revues » peut se positionner par rapport aux revues internationales dans lesquelles les chercheurs doivent publier et comment faire, finalement, pour donner envie aux chercheurs de l'UGA de publier dans les revues UGA.

Julie SORBA répond que les demandes de revues à publier seront étudiées par les membres de l'assemblée d'UGA Éditions.

A l'issue de la présentation des deux candidats et des échanges avec les conseillers, il est procédé à un vote.

Membres en exercice	93
Membres présents	62
Membres représentés	12
Nombre de votants	74
Voix favorables	65
Voix défavorables	2
Abstentions	7

Après en avoir délibéré, le conseil académique, à la majorité de ses membres présents et représentés, émet un avis favorable sur la nomination de Julie SORBA et Fabien GIRARD à la direction scientifique d'UGA Éditions.

5. Avis sur la proposition de composition du comité d'éthique et de déontologie

Anne-Catherine FAVRE, vice-présidente du conseil d'administration, rappelle le rôle et les missions de ce comité, lequel est mis en place conformément à l'article 58 de statuts de l'UGA.

Elle présente ensuite la structuration de l'éthique, de la déontologie et de l'intégrité scientifique à l'UGA.

En outre, elle développe la méthodologie mise en œuvre pour établir la liste des membres proposée aujourd'hui :

- À la demande des membres du conseil académique (lors de la séance du 14 octobre 2021), un appel à candidature a été lancé auprès de l'UGA et de ses établissements-composantes jusqu'au 17 décembre 2021.
- Les candidatures reçues s'ajoutent à la liste présentée lors du CAC du 14 octobre 2021.
- Un groupe de travail, qui s'est réuni le 5 janvier 2022, a été mis en place afin d'examiner l'ensemble des candidatures.

Caroline ROSSI poursuit et présente les objectifs du groupe de travail dont elle a fait partie :

- Examiner les candidatures proposées lors de la séance du conseil académique du 14 octobre 2021 et celles reçues dans le cadre de l'appel à candidatures ouvert à la demande des membres du conseil académique.
- Former une liste de membres transmise au président de l'UGA avant présentation au directoire du 7 janvier 2022 et au CAC du 10 janvier 2022.
- Cette liste devra comprendre :
 - 2 membres de la commission déontologie de la valorisation,
 - 2 personnes expertes en intégrité scientifique,
 - un médiateur-trice UGA,
 - 2 extérieurs.

- Cette liste devra tendre vers :
 - une représentation des établissements-composantes ;
 - une représentation équilibrée H/F ;
 - une représentation équilibrée des disciplines scientifiques, juridiques et de sciences humaines ;
 - une représentation équilibrée des structures de recherche / composantes.

Elle expose les candidatures reçues dans le cadre de l'appel à candidature et décline la proposition de composition du comité à l'issue du groupe de travail :

Nom	Profil
Françoise BLANQUET-GROSSARD	IR UGA, TIMC, éthique en expérimentation animale
Catherine BLATIER	PR UGA, LIP, psychologie du travail, intégrité scientifique
Philippe CARDIN	DR CNRS, Institut des Sciences de la Terre (ISTerre), médiation scientifique
Patrice CATTY	RIS CEA, intégrité scientifique
Laurence CIMAR	MCF UGA, CRJ, éthique de la médecine et des sciences
Alexandre DELMOTTE	MCF UGA, CRJ, droit privé, déontologie de la valorisation
Véronique GERSON	AI INSERM, Institute for Advanced Biosciences (IAB), contrôle de l'intégrité scientifique
Virginie JACQUIER-ROUX	MCF UGA, Centre de Recherche en Economie de Grenoble (CREG), déontologie de la valorisation
Marlène JOUAN	MCF UGA, Institut de Philosophie de Grenoble (IPhIG), ex- et future membre du CERGA, éthique de la recherche
Joël MORET-BAILLY	PR université de St-Etienne, droit privé, référent déontologue et référent alertes du CNRS (extérieur)
Sidonie NAULIN	MCF IEP – UGA, Pacte, sociologie, éthique et déontologie en formation et recherche
Farid OUABDESSELAM	PR émérite UGA, ex-Président UJF, ex-président du comité d'éthique et de déontologie, ex-RIS
François PAYSANT	MCU-PH, CHUGA, commission déontologie UFR médecine, RIS UGA, intégrité scientifique
Carole PEYRIN	DR CNRS, LPNC, présidente du CERGA, éthique de la recherche
Stéphanie RUPHY	PR, Ex UGA, astrophysique et philosophie, présidente de l'OFIS (extérieure)
Laurent SAMINADAYAR	PR UGA, Institut Néel, éthique et déontologie théoriques
Denis TRYSTRAM	PR Grenoble INP – UGA, LIG, frugalité, sobriété numérique, IA soutenable
Sophie URBANC	BIATS, IM2AG, médiatrice UGA

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, ajoute qu'il s'agit ici d'une présentation nominative des membres et qu'il sera possible de revenir ensuite sur le rôle de ce comité.

Julie SORBA se pose la question de la pertinence d'inclure des membres de l'équipe politique précédente au regard des problèmes ayant eu lieu pendant leurs mandats et sur lesquels le comité va devoir se pencher.

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, répond que la liste ne comporte pas de membres de l'équipe politique du précédent mandat.

Caroline ROSSI poursuit en revenant sur la liste des candidats proposée en ajoutant que cette liste de 18 personnes permet de disposer d'une réserve de 3 personnes en cas de refus de l'une d'entre elles.

Par ailleurs, cette liste permet une représentation des établissements-composantes à l'exception de l'ENSAG (pas de candidat), une représentation équilibrée homme-femme et une représentation des disciplines scientifiques, juridiques et des sciences humaines.

Elle conclut que conformément à l'article 58 des statuts de l'UGA, le président de l'UGA proposera également un-e président-e du comité choisi-e parmi ses membres ou en dehors.

Anne-Catherine FAVRE explique que Stéphanie RUPHY ne peut pas siéger en raison du fait qu'elle est présidente de l'OFIS.

Il est proposé de la remplacer par Line LE GALL.

Enfin, Anne-Catherine FAVRE présente la liste des 15 membres proposés par le Président de l'UGA parmi les 18 retenus par le groupe de travail :

Nom	Profil
Françoise BLANQUET-GROSSARD	IR UGA, TIMC, <i>éthique en expérimentation animale</i>
Catherine BLATIER	PR UGA, LIP, psychologie du travail, <i>intégrité scientifique</i>
Philippe CARDIN	DR CNRS, Institut des Sciences de la Terre (ISTerre), <i>médiation scientifique</i>
Patrice CATTY	RIS CEA, <i>intégrité scientifique</i>
Laurence CIMAR	MCF UGA, CRJ, <i>éthique de la médecine et des sciences</i>
Alexandre DELMOTTE	MCF UGA, CRJ, droit privé, <i>déontologie de la valorisation</i>
Virginie JACQUIER-ROUX	MCF UGA, Centre de Recherche en Economie de Grenoble (CREG), <i>déontologie de la valorisation</i>
Marlène JOUAN	MCF UGA, Institut de Philosophie de Grenoble (IPhIG), <i>ex- et future membre du CERGA, éthique de la recherche</i>
Line LE GALL	PR Muséum national d'Histoire naturelle, biodiversité, membre du CoFIS (<i>extérieure</i>)
Joël MORET-BAILLY	PR université de St-Etienne, droit privé, référent déontologue et référent alertes du CNRS (<i>extérieur</i>)
Sidonie NAULIN	MCF IEP – UGA, Pacte, sociologie, <i>éthique et déontologie en formation et recherche</i>
Farid OUABDESSELAM	PR émérite UGA, ex-Président UJF, ex-président du comité d'éthique et de déontologie, ex-RIS
François PAYSANT	MCU-PH, CHUGA, commission déontologie UFR médecine, RIS UGA, <i>intégrité scientifique</i>
Denis TRYSTRAM	PR Grenoble INP – UGA, LIG, <i>frugalité, sobriété numérique, IA soutenable</i>
Sophie URBANC	BIATS, IM2AG, médiatrice UGA

Il est proposé aux membres du conseil académique d'émettre un avis conforme sur la proposition de composition du comité d'éthique et de déontologie de quinze membres comme présenté ci-dessus et prévoyant que Virginie JACQUIER-ROUX siège également au sein de la commission de déontologie de la valorisation.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	93
Membres présents	57
Membres représentés	12
Nombre de votants	69
Voix favorables	53
Voix défavorables	3
Abstentions	13

Après en avoir délibéré, le conseil académique à la majorité de ses membres présents et représentés, émet un avis favorable sur la proposition de composition du comité d'éthique et de déontologie comme présentée ci-dessus et prévoyant que Virginie JACQUIER-ROUX siège également au sein de la commission de déontologie de la valorisation.

Ensuite, le Président de l'UGA propose de nommer Farid OUABDESSELAM à la présidence du comité pour une durée d'un an afin qu'il puisse contribuer à la rédaction de la charte.

Gwenaël DELAVAL demande s'il y a eu un appel à candidature pour la présidence du comité.

Anne-Catherine FAVRE répond que les statuts de l'UGA prévoient que le Président de l'UGA propose un candidat sans appel à candidature.

Alan CHAUVIN demande si Farid OUABDESSELAM n'était pas président de la commission déontologie pendant l'affaire CINQUIN. Il tient à rappeler que cette affaire doit être examinée par le comité.

Anne-Catherine FAVRE répond que la probité de Farid OUABDESSELAM ne peut pas être mise en doute.

Jean-Michel MIEL, directeur des affaires juridiques et institutionnelles, ajoute que Farid OUABDESSELAM, n'était pas président au moment du déclenchement de l'affaire Cinquin. Il n'a été amené à gérer que la fin de l'affaire après la production du rapport externe.

Il est proposé aux membres du conseil académique d'émettre un avis conforme sur la proposition de désigner Farid OUABDESSELAM en qualité de président du comité d'éthique et de déontologie.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	93
Membres présents	57
Membres représentés	12
Nombre de votants	69
Voix favorables	41
Voix défavorables	14
Abstentions	14

Après en avoir délibéré, le conseil académique à la majorité de ses membres présents et représentés, émet un avis favorable sur la désignation de Farid OUABDESSELAM en qualité de président du comité d'éthique et de déontologie.

Caroline ROSSI évoque la possibilité de prévoir un poste de vice-président, afin d'assurer la continuité et de prévoir un tuilage du futur président qui remplacera Farid OUABDESSELAM.

Anne-Catherine FAVRE répond que seul le comité peut prendre cette décision.

6. Questions diverses

Christophe RIBUOT, vice-président des ressources humaines, intervient pour présenter une modification d'un profil de poste (substitution d'un profil enseignement à un profil recherche) au sein du même laboratoire.

Il est proposé aux membres du conseil académique d'émettre un avis sur le profil de poste de maître de conférences de psychologie clinique de la santé comme présenté.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	93
Membres présents	49
Membres représentés	10
Nombre de votants	59
Voix favorables	44
Voix défavorables	0
Abstentions	15

Après en avoir délibéré, le conseil académique à la majorité de ses membres présents et représentés, émet un avis favorable sur l'évolution du profil de poste de maître de conférences de psychologie clinique de la santé comme présenté.

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, aborde la situation à Sciences Po Grenoble en précisant que le président de l'UGA doit rencontrer la FSU à ce sujet.

Pascal PERRIER revient sur la problématique intéressant Sciences Po Grenoble. Il demande comment l'UGA va se positionner à la suite de la décision de la Région qui risque de faire perdre le bénéfice de bourses aux étudiants.

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, répond qu'il y a bien une consultation et un débat sur ces problèmes, mais qu'il faut faire preuve de prudence quant aux actions à mener.

Pascal PERRIER demande s'il y a une solution envisagée pour permettre aux étudiants de partir à l'étranger.

La présidente du conseil académique, Caroline BERTONECHE, répond que Sabine SAURUGGER, directrice de Sciences Po Grenoble, dispose certainement de pistes pour permettre aux étudiants de partir.

Gilles DEBIZET revient sur l'organisation du CAc, en particulier sur l'envoi de la convocation et de la gestion des procurations. Il rappelle qu'il avait transmis un lien vers une application numérique permettant de gérer une instance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h40